ANNEXE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE SAISON 2024-2025

La présente Annexe 5 vient en complément de l'Annexe 5 de la F.F.F.

PARTIE 1 – REGLEMENTS GENERAUX

TITRE 1 – ORGANISATION GENERALE

Art.28 :	Cotisation annuelle des Clubs	140,00€
	Droits D'engagements : Championnats Régionaux : R1 Masculin	135,00 € 114,00 € 93,00 € 93,00 € 72,50 € 72,50 € 93,00 € 72,50 € 31,00 € 68,50 €
	Coupes Régionales: Coupe Pays de la Loire Seniors Masculins	60,00 € 31,00 € 31,00 € 0,00 € 35,00 € 31,00 € 31,00 €
Art.30 :	Amende par Licence Dirigeant Manquante double du prix d	le la licence
Art.78 :	Tarif des Licences :	
	Libres, Féminines, Futsal, Football Entreprise: Vétérans, Seniors, U19, U18 U17, U16, U15, U14, U13, U12 U11, U10, U9, U8, U7, U6 Football Loisirs Futnet Dirigeant, Dirigeante Volontaire Educateur Fédéral, Animateur Seniors, Technique Régional Arbitre Membre Individuel Santé Football Handicap	29,00 ∈ $20,70 ∈$ $18,70 ∈$ $29,00 ∈$ $29,00 ∈$ $25,40 ∈$ $15,00 ∈$ $29,00 ∈$ $25,40 ∈$ $10,00 ∈$ gratuite

		•	
Art.90 :	Droit de changement de club :		
	Libres, Futsal, Football Entreprise :		
	Vétérans, Seniors, U19, U18		
	U17 à U12 U11 à U6	•	
	Féminines :	gratuit	•
	Vétérans, Seniors, U19, U18		
	U17 à U12	46,50 €	
	U11 à U6	gratuit	
Aı	rbitres de club à club		
Ini	dont 200€ en bourse de formation valable, sur la totalité des coûts restant à charge, d'une ou p tiale en Arbitrage (bourse valable d'une durée de validité de deux saisons : saison du départ et sais		on
Art.92 :	Saisine de la commission Régionale des Règlements & Contentieux		
Art.103 :	Frais d'opposition au changement de club	nnexe 5 FFF	
Art.106 :	Certificat de transfert	nnexe 5 FFF	
Art.117 :	Saisine de la CRRC	Prix licence	
	TITRE 3 – LES COMPETITIONS		
Art.135 :	Refus de prêter son terrain	105,00 €	
Art.143 :	Réserves sur la règlementation des terrains	53,00 €	
Art 167 ·	Participation en équipe inférieure pour :		
,	Un club de N3	85,00€	
	Un club de R1	75,00€	
	Un club de R2	63,00€	
	Un club de R3	53,00 €	
	Régionaux jeunes	53,00 €	
Art.176 :	Match amical - Non-présentation, sur demande, de la Feuille de Match Match amical - Amende pour un club utilisant les services d'un joueur d	16,00 €	
	autre club (sans accord)	16,00 €	
	Redevance tournois	53,00€	
	TITRE 4 - PROCEDURES- PENALITES		
Art.186 :	Réserves, frais de constitution de dossier	55,00 €	
Art.187 :	Réclamation	55,00€	•
	Evocation	•	
Art.190 :	Frais d'appel règlementaire ou disciplinaire	270,00 €	
Δrt 207 ·	Absence de rapport	110,00 €	
Λιι. 2 01 .	Absence non excusée	110,00 €	
	, 15501155 11011 0,704000	110,00 €	
Art. 221 :	Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation	220,00€	
	•		2

PARTIE 2 – REGLEMENT SPECIAUX

TITRE 1 – LES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS

CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS MASCULINS

Art.5 :	Refus d'accession hors-délai	Droit d'engagement
Art.12 :	Exclusion, forfait général, mise hors compétitiontriple	du droit d'engagement
Art.15 :	Non-respect des délai Changement de date / Horaire	Droit d'engagement
Art.16 :	Non-respect disposition sur les installations sportives	Droit d'engagement
Art.21 :	Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
Art.21bis	: Non-respect obligation de marquage officiel	Droit d'engagement
Art.25 :	Encadrement des équipes	Droit d'engagement
Art.26 :	1- Forfait Dans les délais (J-2 au plus tard)Droit Hors délaidouble	d'engagement du droit d'engagement
	9- Indemnité club adverse	110,00€
Art.28 :	Retard transmission feuille de match	17,00 €
Art.32 :	Redevance forfaitaire par match : R1R2R3.	71,50 €
	Frais d'arbitrage par match : R1R2R3	266,00 €
	Barème kilométrique déplacement d'équipe	1,65 €
Art.33 :	Barème kilométrique déplacement d'équipe	1,65 €
Art.35 :	Retard saisie des résultats	17,00€
	CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS FEMININE	S
Art.5 :	Refus d'accession hors-délai	Droit d'engagement
Art.9 :	Non-respect des dispositions sur l'entraineur : R1R2	Droit d'engagement Droit d'engagement
Art.12 :	Exclusion, forfait général, mise hors compétitiontriple	du droit d'engagement
Art.15 :	Non-respect des délai Changement de date / Horaire	Droit d'engagement
Art.16 :	Non-respect disposition sur les installations sportives	Droit d'engagement

Art.21 :	Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros Droit d'engagement
Art.25 :	Encadrement des équipes Droit d'engagement
Art.26 :	1- Forfait Dans les délais (J-2 au plus tard)Droit d'engagement Hors délaidouble du droit d'engagement
	9- Indemnité club adverse
Art.28 :	Retard transmission feuille de match
Art.32 :	Redevance forfaitaire par match
	Frais d'arbitrage par match : R1 : - 1 arbitre
	Barème kilométrique déplacement d'équipe
Art.33 :	Barème kilométrique déplacement d'équipe
Art.35 :	Retard saisie des résultats
	CHAMPIONNATS REGIONAUX U18 FEMININ
Art. 5 :	Refus d'accession à la Phase d'Accession Nationale hors délai Droit d'engagement
Art.12 :	Exclusion, forfait général, mise hors compétitiontriple du droit d'engagement
Art.15 :	Non-respect des délai Changement de date / Horaire Droit d'engagement
Art.16 :	Non-respect disposition sur les installations sportives Droit d'engagement
Art.21 :	Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros Droit d'engagement
Art.25 :	Encadrement des équipes Droit d'engagement
Art.26 :	1- Forfait Dans les délais (J-2 au plus tard)Droit d'engagement Hors délaidouble du droit d'engagement
	9- Indemnité club adverse
Art.28 :	Retard transmission feuille de match
Art.32 :	Redevance forfaitaire par match
	Frais d'arbitrage par match
	Barème kilométrique déplacement d'équipe
Art.33 :	Barème kilométrique déplacement d'équipe
Art.35 :	Retard saisie des résultats
	4

CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES

Art.12 :	Exclusion, forfait général, mise hors compétitiontriple du droit d'	engagement
Art.15 :	Non-respect des délai Changement de date / Horaire Droit d'é	engagement
Art.16 :	Non-respect disposition sur les installations sportives Droit d'é	engagement
Art.21 :	Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros Droit d'e	engagement
Art.26 :	1- Forfait Dans les délais (J-2 au plus tard)Droit de Hors délaidouble du droit d'	'engagement engagement
	9- Indemnité club adverse	110,00€
Art.28 :	Retard transmission feuille de match	17,00 €
Art.32 :	Redevance forfaitaire par match	0€
	Frais d'arbitrage par match U19: R1: -1 arbitre2 ou 3 arbitres R2. U18: R1: -1 arbitre2 ou 3 arbitres R2: -1 arbitre2 ou 3 arbitres U17: R1: -1 arbitre2 ou 3 arbitres U17: R1: -1 arbitre2 ou 3 arbitres U17: R1: -1 arbitre2 ou 3 arbitres R2. R3. U16:	108,50 € 240,00 € 108,50 € 240,00 € 108,50 € 240,00 € 108,50 € 108,50 € 108,50 € 108,50 €
	R1 :	108,50 € 240,00 € 108,50 € 108,50 €
	R1:	108,50 € 240,00 € 108,50 € 108,50 € 74,50 € 74,50 €
	Barème kilométrique déplacement d'équipe	1,65 €

Art.33 :	Barème kilométrique déplacement d'équipe
Art.35 :	Retard saisie des résultats
	CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS FUTSAL
Art.5 :	Refus d'accession hors-délai
Art.12 :	Exclusion, forfait général, mise hors compétitiontriple du droit d'engagement
Art.15 :	Non-respect des délai Changement de date / Horaire Droit d'engagement
Art.19 :	Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros Droit d'engagement
Art.23 :	Non-respect encadrement des équipes Droit d'engagement
Art.24 :	1- Forfait Dans les délais (J-2 au plus tard)
	9- Indemnité club adverse
Art.26 :	Retard transmission feuille de match
Art.31 :	Redevance forfaitaire par match 0 €
	Frais d'arbitrage par match : R1
	Barème kilométrique déplacement d'équipe
Art.32 :	Barème kilométrique déplacement d'équipe
Art.34 :	Retard saisie des résultats
	CHAMPIONNAT REGIONAL 1 FEMININ FUTSAL
Art.9 :	Droit d'engagement
Art.12 :	Exclusion, forfait général, mise hors compétitiontriple du droit d'engagement
Art.15 :	Non-respect des délai Changement de date / Horaire Droit d'engagement
Art.19 :	Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros Droit d'engagement
Art.23 :	Non-respect encadrement des équipes Droit d'engagement
Art.24 :	1- Forfait Dans les délais (J-2 au plus tard)
	9- Indemnité club adverse
Art.26 :	Retard transmission feuille de match
Art.31 :	Redevance forfaitaire par match 0 €

	Frais d'arbitrage par match
	Barème kilométrique déplacement d'équipe
Art.32 :	Barème kilométrique déplacement d'équipe
Art.34 :	Retard saisie des résultats
	CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES FUTSAL
Art.9 :	Droit d'engagement
Art.12 :	Exclusion, forfait général, mise hors compétitiontriple du droit d'engagement
Art.15 :	Non-respect des délai Changement de date / Horaire Droit d'engagement
Art.19:	Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros Droit d'engagement
Art.24 :	1- Forfait Dans les délais (J-2 au plus tard)Droit d'engagement Hors délaidouble du droit d'engagement
	9- Indemnité club adverse 110,00 €
Art.23 :	Non-respect encadrement des équipes Droit d'engagement
Art.26 :	Retard transmission feuille de match
Art.31 :	Redevance forfaitaire par match 0 €
	Frais d'arbitrage par match
	Barème kilométrique déplacement d'équipe
Art.32 :	Barème kilométrique déplacement d'équipe
Art.34:	Retard saisie des résultats
	COUPE DE FRANCE
Art.7 :	1. Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros Droit d'engagement
	2. Infraction fourniture de ballons
	8. Non présentation de licence (par licences manquantes) Droit d'engagement
Art.10 :	1- Forfait Dans les délais (J-2 au plus tard)Droit d'engagement Hors délaidouble du droit d'engagement
Art.13 :	Retard transmission des résultats
	V. Frais d'organisation : 1er, 2ème et 3ème tour

	V. Frais d'arbitrage : 1 ^{er} et 2 ^{ème} tour :	
	1 arbitre 2 arbitres 3 arbitres	145,00 €
	3 ^{ème} tour4 ^{ème} , 5 ^{ème} et 6 ^{ème} tour	
	COUPE DE FRANCE FEMININE	
Art.6 :	1. Non-respect des délai Changement de date / Horaire	Droit d'engagement
Art.7 :	1. Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement
	3. Infraction fourniture de ballons	Droit d'engagement
	5. Non présentation de licence (par licences manquantes)	Droit d'engagement
Art.10 :	1- Forfait Dans les délais (J-2 au plus tard)Droit Hors délaidouble	d'engagement
Art.12 :	3. Frais d'organisation : Par tour	Droit d'engagement
	3. Frais d'arbitrage : 1 ^{er} et 2 ^{ème} tour	
	1 arbitre	93,00€
Art.13 :	Retard transmission des résultats	17,00 €
	COUPE NATIONALE FOOTBALL ENTREPRISE	
Art.4 :	Droit d'engagement	Annexe 5 FFF
Art.8 :	2. Infraction fourniture de ballons	Droit d'engagement
	3. Non présentation de licence (par licences manquantes)	Droit d'engagement
Art.13 :	2. Frais d'organisation : Par tour	0€
	2. Frais d'arbitrage : Par tour	67,50€
Art.14 :	2. Retard transmission des résultats	17,00€
	COUPE NATIONALE FUTSAL	
Art.3 :	Droit d'engagement	43,50 €
Art.7 :	1. Non-respect des dispositions Couleurs / Numéros	Droit d'engagement

	2. Infraction fourniture de ballons	Droit d'engagement
Art.11 :	•	lus tard)Droit d'engagement d'engagement
Art.13 :	1. Frais d'organisation : Par tour	Droit d'engagement
	Frais d'arbitrage : Par tour	155,00 €
Art.15 :	Retard transmission des résultats	17,00€
	CHALLENGE NATIO	NAL U18 FUTSAL
Art.4:	Droit d'engagement	Annexe 5 FFF
Art.9 :	Forfait	Droit d'engagement
Art.11 :	2. Frais d'arbitrage : Par tour	67,50 €
Art.12 :	2 Retard transmission des résultats	17,00 €
	COUPE GAMBARDELL	A CREDIT AGRICOLE
Art.7 :	. Non-respect des dispositions Couleu	rs / Numéros Droit d'engagement
	2. Infraction fourniture de ballons	Droit d'engagement
	3. Non présentation de licence (par lic	ences manquantes) Droit d'engagement
Art.10 :	1- Forfait Dans les délais (J-2 au p Hors délai	lus tard)Droit d'engagement double du droit d'engagement
Art.12 :	Frais d'organisation : Par tour	Droit d'engagement
	3. Frais d'arbitrage : 1 ^{er} tour 2 ^{ème} tour :	67,50 €
	1 arbitre 2 arbitres 3 arbitres	
	2 arbitres . 3 arbitres .	
Art.13 :	Retard transmission des résultats	17 €
	CHALLENGE NATION	AL FEMININ FUTSAL
Art.4:	Droit d'engagement	Annexe 5 FFF
Art.9 :	Forfait	Droit d'engagement

Art.11 :	2. Frais d'arbitrage : Par tour	
Art.12 :	2 Retard transmission des résultats	
	COUPE DES PAYS DE LA LOIRE SENIORS MASCULINS	
Art.3 :	Droit d'engagement	
Art.4 :	2. Infraction port des équipements	
Art.7 :	1. Frais d'organisation : Jusqu'au 1/16 de finale	
	1 arbitre $72,50 ∈$ 2 arbitres $103,50 ∈$ 3 arbitres $134,50 ∈$ du 3ème tour Jusqu'au 1/16 de finale : $72,50 ∈$ 1 arbitre $72,50 ∈$ 2 arbitres $134,50 ∈$ 3 arbitres $207,00 ∈$ 1/8 de finale $233,00 ∈$ ½ finale $331,00 ∈$	
Art. 8 :	1- Forfait Dans les délais (J-2 au plus tard)Droit d'engagement Hors délaidouble du droit d'engagement	
	COUPE DES PAYS DE LA LOIRE SENIORS FEMININES	
Art.3 :	Droit d'engagement	
Art.4 :	2. Infraction port des équipements	
Art.7 :	1. Frais d'organisation : Par tour	
	1 arbitre $72,50 ∈$ 2 arbitres $88,00 ∈$ 3 arbitres $134,50 ∈$ 1/8 de finale : $72,50 ∈$ 2 arbitres $124,00 ∈$ 3 arbitres $186,50 ∈$ 1/2 de finale $72,50 ∈$ 2 arbitres $134,50 ∈$ 3 arbitres $207,00 ∈$ 1/2 finale $238,00 ∈$	

Art.8: 1- Forfait

	Dans les délais (J-2 au plus tard) Droit Hors délaidouble du	
CHALLE	NGE DES RESERVES DES CHAMPIONNATS SENIORS DES PA	AYS DE LA LOIRE
Art.3:	Droit d'engagement	31,00 €
Art.8 :	Frais d'organisation : Par tour	0€
	1 ^{ère} Phase2 ^{ème} Phase	
Art.9 :	1. Forfait : Dans les délais (J-2 au plus tard) E Hors délaidouble du c	
	9. Indemnité club adverse	110,00€
	CHALLENGE REGIONAL FEMININ R2	
Art.3:	Droit d'engagement	0 €
Art.7 :	Indemnité club adverse	110,00 €
	COUPE DES PAYS DE LA LOIRE JEUNES FEMININES	
Art.3:	Droit d'engagement	31,00 €
Art.4:	2. Infraction port des équipements	Oroit d'engagement
Art.7 :	1. Frais d'organisation :	
	Par tour	Oroit d'engagement 78,00 €
	COUPE DES PAYS DE LA LOIRE JEUNES MASCULINS	5
Art.3:	Droit d'engagement	35,00 €
Art.4:	2. Infraction port des équipements	Oroit d'engagement
Art.7 :	•	
	1. Frais d'arbitrage : 1 er et 2 eme tour : 1 arbitre	88,00 € 109,00 € 78,00 € 124,00 € 197,00 € 228,00 €

	½ finale
Art.8 :	1- Forfait Dans les délais (J-2 au plus tard) Droit d'engagemer Hors délai
	COUPE DES PAYS DE LA LOIRE SENIORS FUTSAL
Art.3:	Droit d'engagement
Art.4:	2. Infraction port des équipements Droit d'engagement
Art.7 :	1. Frais d'organisation : Par tour
Art.8:	1- Forfait Dans les délais (J-2 au plus tard)Droit d'engagemer Hors délaidouble du droit d'engagemen
	COUPE DES PAYS DE LA LOIRE FUTSAL JEUNES
Art.3 :	Droit d'engagement
Art.4:	2. Infraction port des équipements Droit d'engagement
Art.7 :	1. Frais d'organisation : Par tour
Art.8 :	1- Forfait Dans les délais (J-2 au plus tard) Droit d'engagement double du droit d'engagement double du droit d'engagement de la company de la compan
Art.12 :	Indemnité de match
Art.46:	Sanction financière : 1ère année d'infraction : D2 et D3

2 ^{ème} avertissement < 3 mois, match avec sursis	10 € 45 €
Exclusion ou autre suspension	62€
<u>AUTRE</u>	
Non-participation à l'Assemblée GénéraleDroit d'engagement de l	'équipe 1ère
Data Waffat .	er ::!!-+ 0.00 4
<u>Date d'effet :</u> 1	er juillet 2024